

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : russe

**Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1718 (2006)****Note verbale datée du 6 décembre 2017, adressée au Président
du Comité par la Mission permanente de la Fédération
de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et, conformément au paragraphe 16 de la résolution 2375 (2017), a l'honneur de l'informer de ce qui suit.

Le 18 octobre 2017, la Fédération de Russie (kraï du Primorié) a importé sur son territoire, en provenance de la République populaire démocratique de Corée, un lot de marchandises comprenant 14 340 pièces de vêtements pour hommes en maille de laine (sweaters, gilets, chandails, cardigans), fourni dans le cadre d'un contrat commercial relatif à la fabrication de lainages, conclu le 16 décembre 2016 entre la société de la République populaire démocratique de Corée Korea Huangamchon Trading Co et l'entreprise individuelle russe Kourkov Vladimir Alexandrovitch, et d'un contrat de livraison de la laine filée en République populaire démocratique de Corée, conclu le 28 mars 2017 entre l'entreprise individuelle russe Kourkov Vladimir Alexandrovitch et la société à responsabilité limitée italienne Filivivi Con Unico Socio.

